

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023

Date de convocation : 9 octobre 2023

Membres en exercice : 15
Membres présents : 08

Bruno CARLIER, Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Emmanuel DEMOUGE, Antoine FORGAR, Linda GUITTET, Evelyne HUROT, Anne LANGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Dominique CHAMBON (sans pouvoir), Victoire DUFRESNE (avec pouvoir donné à Anne LANGARD), Jean GOUVERNEUR (sans pouvoir), Nadine LECOMTE (avec pouvoir donné à Evelyne HUROT), Karine MAUREY (sans pouvoir), Philippe RUMINY (sans pouvoir), Laurent SUBLARD (sans pouvoir).

Membres votants : 08
Membres représentés : 2

Présidence : Francis DEBREY
Secrétaire : Evelyne HUROT

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A PEFC (PROGRAMME EUROPEEN DES FORETS CERTIFIEES) 2023-2028

Monsieur le maire rappelle que la commune est propriétaire de 14,13 ha de forêts soumises au régime forestier, et qu'elle est engagée depuis novembre 2002 dans la certification PEFC.

L'adhésion de la commune à la certification forestière PEFC expirera le 15 novembre 2023.

La contribution financière pour le renouvellement de cette adhésion sera de 29,18 € pour 5 ans.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la certification PEFC de la forêt communale.

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité :

- de renouveler l'adhésion à l'organisme de certification PEFC pour 5 ans et de régler la cotisation correspondante,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents nécessaires au renouvellement de cette adhésion.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.





PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION ***

COLLECTIVITE COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PREAUX PLACE DE LA REPUBLIQUE 76160 FONTAINE-SOUS-PREAUX	DATE ENVOI : 16/10/2023
--	--------------------------------

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Budget principal – Décision modificative n° 1	Délibération n° 2023/25	
Contribution communale au FAJ 2023	Délibération n° 2023/26	
Classement de parcelles sises ruelle aux cailloux dans le domaine public communal	Délibération n° 2023/27	
Classement de parcelles dans le domaine public communal dans le cadre d'un projet d'alignement de voirie	Délibération n° 2023/28	
Actualisation des tarifs du cimetière communal	Délibération n° 2023/29	
Renouvellement de l'adhésion à PEFC 2023-2028	Délibération n° 2023/30	

CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :

CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :

*** seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture**